



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	12
Quorum	8

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 1^{er} février 2024

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h50)

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN, Loïc JORRE

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 4 janvier 2024
2. Désignation notaire pour cession de terrains : « Cette famille », micro-crèche « Les p'tits Babadins », lotissement « Les portes de Mayenne »
3. Vente terrain projet micro-crèche « Les p'tits Babadins »,
4. Vote budget primitif « Assainissement 2024 »
5. Assainissement : renouvellement convention SATESE
6. Demande de subvention projet salle polyvalente et projet centre bourg
7. ALSH : validation tarifs sortie février 2024 et juillet 2024
8. Mandat CDG53 contrat prévoyance obligatoire
9. Travaux élagage : rue de la Chapelle
10. Subvention bascule
11. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 4 janvier 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 4 janvier 2024.

2- Désignation notaire pour cession de terrain

Mickaël Delahaye, Maire, soumet au conseil municipal le choix des notaires à retenir pour les opérations de cession des terrains suivants :

- Terrain projet « Cette famille » et terrain projet micro-crèche « Les p'tits Babadins », Maître Pilleux à Mayenne
- Dépôt de pièces des parcelles du lotissement « Les portes de Mayenne », Maître Cadet à Mayenne

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le recours aux services de l'étude de Maître Pilleux de Mayenne pour les cessions de parcelles au projet liés aux entités « Cette Famille » et « les P'tit Babadins » ou leurs représentants/porteurs de projets dans ces opérations.

L'étude de Maître Cadet de Mayenne pour le dépôt de pièces (avec provisions sur frais de 750€ TTC) relatif aux ventes des terrains du lotissement « Les Portes de Mayenne ».

3- Vente terrain projet micro-crèche « Les P'tits Babadins »

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe que le prix de cession de la parcelle de 452 m² est fixé à 22 600€ TTC soit 50€ du m².

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le prix de cession du terrain de 452 m² pour le projet de micro-crèche « les P'tits Babadins » pour un montant de 22 600 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte s'y rapportant .

4- Vote budget primitif « Assainissement 2024 »

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2024.

Il est précisé que le compte de gestion 2023 n'étant pas voté, les résultats de l'exercice 2023 ne sont pas reportés dans le budget primitif de l'assainissement 2024 présenté.

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **59 149,97 €**

La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **56 637,75 €**.

Le conseil municipal valide, à main levée avec 10 voix pour et 3 abstentions (Coralie Gérault, Damien Couilleaux et Denis Marchand), le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2024.

5- Assainissement : renouvellement convention SATESE

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, informe le conseil municipal du renouvellement de la convention SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) pour une durée de 5 ans, service du Conseil départemental subventionné par les Agences de l'eau qui assure des prestations d'assistance technique pour les stations d'épuration.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de la convention SATESE.

6- Demande de subvention projet salle polyvalente et commerce dans le centre bourg

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente les différentes aides pouvant être sollicitées pour le projet de salle polyvalente et celui de commerce multi-services dans le centre bourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes demandes de subventions relatives à ces dossiers (DETR, DSIL, Ademe, Région, Département, Communauté de Communes, Europe...)

7- ALSH : validation sorties et tarifs février et juillet 2024

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, présente au conseil les sorties ALSH pour les mois de février et juillet prochain proposées par la directrice de l'ALSH, Jennifer Boudonnet :

- Février 2024 : sortie à Kidy pirates à Laval, avec transport, pour 41 enfants au prix de 16,30 € la sortie.
- Juillet 2024 : Camp à la Jaille Yvon, du 15 au 19 juillet 2024, sans transport, pour 18 enfants de 9 à 12 ans (5 jours et 4 nuitées) au prix de 90 € le séjour par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les sorties et les tarifs proposés pour février (Kidy pirates) et juillet (Camp Jaille Yvon) 2024.

8- Mandat CDG53 contrat prévoyance obligatoire

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la participation de l'employeur pour la prévoyance des personnels titulaires ou contractuels, est obligatoire avec prise en charge minimum de 7 € par agent et par mois. La commune peut mandater le centre de gestion 53 qui participera au groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social autour de cette question.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le mandat auprès du centre de gestion 53 pour participer au groupement de commandes concernant la prévoyance obligatoire.

9- Travaux élagage : rue de la Chapelle

Daniel GERAULT, adjoint au Maire, présente au conseil municipal les devis pour l'élagage nécessaire de l'espace vert situé rue de la Chapelle et rue de Bretagne, qui sont les suivants :

- EURL GERARD ELAGAGE (Loiron) : 2 136 € TTC
- BOCAGE SERVICE ROSSARD (Chailland) : 1 824,00 € TTC avec participation des agents communaux pour la sécurisation des alentours.
- ETUDES ET CHANTIERS (Villaines la Juhel) : 5 030,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société EURL GERARD ELAGAGE pour un montant total de 2 136 € TTC.

10-Subvention bascule

Mickaël DELAHAYE, Maire, rappelle au conseil municipal, l'engagement de subvention auprès de l'association, nouvellement créée, qui gère la bascule de Commer.

Il est proposé d'attribuer comme convenu antérieurement une subvention de 1 500 € à l'association. Cette subvention annuelle permettra à l'association d'assurer toutes les dépenses de fonctionnement, d'amélioration, de réparation et d'entretien à venir sans autres participations financières de la commune. Une convention devra être signée à cet effet entre les parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1 500 € à l'association de la bascule de Commer étant précisée que celle-ci doit permettre à l'association d'assurer toutes les dépenses de fonctionnement, d'amélioration, de réparation et d'entretien à venir sans autres participations financières de la commune. Une convention devra être signée à cet effet entre les parties.

11- Questions diverses

- Il est présenté le devis LDA 53 pour les analyses sanitaires du restaurant scolaire (analyses des plats cuisinés, de l'eau et des surfaces) pour un montant annuel de 512,92 € H.T (augmentation de 5% par rapport à 2023)

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis du LDA 53 pour un montant de 512,92 € H.T pour l'année 2024.

- Suite à une demande de la Trésorerie, une délibération doit être prise pour valider les taux d'indemnité des élus en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique sans indiquer de montant du fait de la revalorisation du point d'indice.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, revalide les taux indemnitaires des élus en % de l'indice brut terminal de la fonction publique sans indication de montant correspondant

- Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, informe le conseil de la nécessité de nommer un coordinateur SPS (conseils en sécurité) pour les travaux de l'église et présente deux devis :

Société SECURIS	996 € HT
Société BUDO	1 047 € HT

Le conseil valide, à l'unanimité et à main levée, le devis de la société SECURIS BTP pour un montant de 996 € HT.

- Daniel GERAULT, adjoint au Maire, propose de faire un pot avec les bénévoles du Marathon des Ecluses et de procéder à cette occasion au tirage au sort des lots (4 baptêmes de l'air offerts par M. Philippe Duval) le 9 février 2024 à 18h45.
- Denis MARCHAND, adjoint au Maire, propose au conseil qu'un chantier argent de poche soit mis en place afin de tenir l'épicerie associative qui servira de dépôt de pain lors des vacances des boulangers du 27 février au 3 mars 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le chantier argent de poche du 27 février au 3 mars 2024.

- Atrium

Dans la continuité de l'étude du projet de commerce, et après avoir présenté au conseil municipal les courriels d'échanges qui fixent les engagements respectifs entre la commune et les porteurs de projet, Mickael DELAHAYE, Maire, propose au conseil municipal de poursuivre la mission d'ATRIUM jusqu'à la phase permis de construire pour ne pas perdre de temps du fait des délais qui s'imposent.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mission de la société ATRIUM jusqu'à la phase permis de construire.

- Annabelle FOUQUET, conseillère municipale déléguée, informe le conseil que l'association Aides et Initiatives souhaite mettre en place chaque 1^{er} dimanche du mois un après-midi jeux de société.
- Mickaël DELAHAYE, Maire, propose d'organiser le samedi 8 juin à 11h un café pour les nouveaux habitants afin de présenter le monde associatif (2 représentants par association et le point lecture).

- Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, rappelle que les déchets organiques ne doivent plus être jetés avec les déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier 2024. Les déchets organiques doivent obligatoirement être compostés. Il est possible de s'adresser à Mayenne Communauté afin d'obtenir un composteur à titre gratuit.

Il est 0h45, la séance est levée.

Vu, la secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

